MEESCHAERT
ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

MAM ASIA

Code LEI : 969500AWIW94GKSQ3255

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements 2

Politique d'investissement 14

Déontologie 15

COMPTES ANNUELS MAM ASIA 27

Bilan Actif

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire

COMPTES ANNUELS GEMASIA – ANNEXES

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OPC d'OPC

Jusqu'à 100% d'OPC.

OBJECTIF DE GESTION

MAM Asia est un fonds nourricier du compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds qui est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs majoritairement issues des pays d'Asie hors Japon. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître : réaliser une performance supérieure à son indicateur de référence, le MSCI AC Asia ex Japan (converti en euros, dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée (5 ans), après prise en compte des frais courants, dont 90% au moins dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon une méthodologie ISR, découlant de tendances affectant durablement la société et l'économie par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

MAM ASIA peut avoir une performance décorrélée de celle de son maître du fait de son intervention sur les marchés à terme pour modifier, ou réduire, partiellement ou intégralement, les risques de son maître en cas d'anticipation d'évolution défavorable des marchés concernés (notamment actions, devises ...). La performance du fonds nourricier sera également différente de celle du fonds maître en raison de ses propres frais et des frais de couverture des risques actions et de change du fonds maître.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est le même que celui de son maître : L'indice MSCI AC Asia ex Japan (USD), dividendes nets réinvestis. Calculé par MSCI, cet indice est pondéré par la capitalisation boursière et prend en compte la performance des différentes bourses des marchés d'Asie hors Japon au sens large.
Cet indice est administré par MSCI Limited et disponible sur le site www.msci.com.
Le code Bloomberg de l'indice de référence est : M1ASJ Index

L'indice est converti en EUR. Cette conversion en EUR peut avoir un impact sur l'objectif de gestion (ainsi que sur la commission de surperformance).

La gestion du FCP n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de cet indice de référence nommé ci-dessus est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

MAM ASIA est un OPCVM nourricier de l'OPCVM maître GemAsia, compartiment de la SICAV GemFunds.
MAM ASIA investit à hauteur de 90% minimum en actions M (Code ISIN Action M : FR0013291903) de cet OPCVM Maître, et à titre accessoire en liquidités.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Alignement avec la Taxonomie : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.
Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire (Parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle).

La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire (TCN et/ou OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle).

En sus des investissements dans le compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds et dans le but de réaliser l'objectif de gestion du Fonds, le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme (instruments dérivés) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés.

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sans rechercher de surexposition.
Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

Nature des marchés d'intervention :
◆ Réglementés
◆ Organisés
◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
◆ Action ;
◇ Taux ;
◆ Change ;
◇ Crédit ;
◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :
◆ Couverture ;
◇ Exposition ;
◇ Arbitrage ;
◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :
◆ Futures ;
◆ Options ;
◇ Swaps ;
◇ Change à terme ;
◇ Dérivés de crédit ;
◇ Autres nature (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
◇ Couverture du risque de taux ;
◇ Couverture du risque de crédit ;
◆ Couverture du risque actions ;
◆ Couverture du risque de change ;
◇ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques ; action et change ;(sans surexposition)
◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques de taux, de change ou d'actions.
Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts ou de change sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts ou une baisse de la devise.
Il ne sera pas recherché de surexposition.
Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.
La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.
Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier

Titres intégrant des dérivés : Néant

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces
Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Néant.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

L'utilisation des instruments financiers à terme dans le fonds nourricier est susceptible de modifier l'exposition et de fait le profil de risque du FCP nourricier par rapport au profil de risque du compartiment maître, le Compartiment GemAsia de la SICAV GemFunds.
Le fonds est investi dans le Compartiment GemAsia de la SICAV GemFunds ainsi que dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces OPC et instruments financiers sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.
Le profil de risque du fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.
Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi. La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.
Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque action : le fonds est exposé au risque actions des marchés internationaux et émergents, de 60% à 100% via l'exposition du fonds maître lui-même exposé au minimum à 75% en actions. La valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les titres d'émetteurs issus des marchés des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être

plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque de taux : le fonds est exposé au risque taux via l'exposition du compartiment maître lui-même exposé au maximum à hauteur de 25% de son actif en produits de taux.
Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : Via l'exposition du compartiment maître : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Risque de volatilité spécifique à la détention d'obligations convertibles.

Risque de crédit : Via l'exposition du compartiment maître : Le fonds est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25% maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.
Risque en matière de durabilité : Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

Risques accessoires : Les risques suivants sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10% de son actif :

> Risque lié à l'investissement dans les titres spéculatifs à haut rendement : Via l'exposition du compartiment maître : Les titres dit à "haut rendement" ("high yield"), font l'objet d'une notation inférieure à BBB- chez S&P (ou équivalente chez les

principales agences de notation) ou jugée équivalente par la société de gestion, ou ne sont pas notés. Ils présentent un risque accru de défaillance. Ils sont susceptibles de subir de fréquentes variations importantes de valorisation. Ils ne sont pas suffisamment liquides pour être vendus à tout moment au meilleur prix. La valeur de la part peut donc se trouver significativement impactée en cas de baisse de la valeur des titres à "haut rendement" détenus en portefeuille.

Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites capitalisations / small cap : Via l'exposition du compartiment maître : Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, (inférieures à 1 Md USD) , le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit.

| COORDONNEES DU FONDS MAITRE

Les documents d'informations relatifs à l'OPCVM maître GemAsia, de droit français, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 10/11/2017, sont disponibles auprès de :

GEMWAY ASSETS
10, rue de la Paix - 75002 Paris - FRANCE
www.gemway.com

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIME MAITRE GEMASIA DE LA SICAV GEMFUNDS

a) ***Stratégie utilisée :***

La gestion est orientée vers les marchés des actions d'Asie hors Japon avec une volonté de profiter de la tendance de long terme de l'enrichissement des populations de ces pays.

La gestion du compartiment GemAsia s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon la méthode ISR en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière.

Au minimum 90% des titres en portefeuille ont obtenu une notation ESG par la société de gestion ou un de ses fournisseurs de données extra-financières.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- *Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, empreinte carbone, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.*
- *Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formations par employés formés, fidélisation des employés (taux de rotation), lutte contre la discrimination (taux de féminisation), salaire moyen, part d'employés intérimaires.*
- *Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.*

Le compartiment s'attache, à travers une approche dite « Best in class », à sélectionner des émetteurs bien notés et/ou en amélioration d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum.
Le processus d'investissement ESG appliqué, exclue de l'univers d'investissement les 20% des sociétés les moins bien notées dans chaque secteur.

Ces notations sont déterminées en interne par l'équipe de gestion pour l'ensemble des titres du portefeuille. En effet, compte tenu de nos entretiens fréquents avec ces sociétés, nous estimons être particulièrement bien placés pour effectuer ces notations. Pour les titres en dehors du portefeuille, en particulier les titres composant l'indice de référence, les notations retenues sont celles proposées par Sustainalytics.

Le compartiment GemAsia a obtenu le Label d'Etat ISR.

En complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, le gérant s'appuie également sur les données extra-financières de prestataires spécialisés : Sustainalytics (pour les données extra-financières), Trucost et CDP (pour les empreintes carbone).

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans un délai maximum de trois mois dans le meilleur intérêt des actionnaires.

La principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière est que la société de gestion s'appuie majoritairement sur les fournisseurs Sustainalytics, et Trucost et CDP pour déterminer la notation interne.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Gemway Assets disponible sur le site internet www.gemway.com

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, portant principalement sur cinq critères que sont :

- *la qualité du management de l'entreprise,*
- *la qualité de sa structure financière,*
- *la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise et particulièrement sur sa capacité à générer des Free Cash Flows pérennes dans le futur,*
- *les perspectives de croissance de son métier,*
- *et l'aspect spéculatif de la valeur.*

La stratégie d'investissement est donc principalement axée sur la sélection de titres, mais intègre également une approche macro-économique afin d'affiner son allocation d'actifs.

b) Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :
Le compartiment GemAsia est constitué d'une sélection de 30 à 100 titres.
Les dossiers sélectionnés ont fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif.
La stratégie d'investissement vise à sélectionner les valeurs offrant la meilleure croissance actuelle ou potentielle, les leaders sur des marchés de taille significative sur les zones géographiques asiatiques. Cette approche conduit naturellement le gérant à investir majoritairement en valeurs dites de croissance pérenne aux dépens des valeurs dites cycliques. Il s'agira pour l'essentiel de grosses capitalisations. Toutefois le fonds se réserve la possibilité dans une limite de 10%, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations (inférieures à 1 Md USD).

Le compartiment GemAsia est exposé à hauteur de 75% au moins sur les marchés actions des pays d'Asie hors Japon ou internationaux.

Le compartiment GemAsia peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net en titres obligataires, majoritairement émis par des Etats, réputés catégorie d'investissement « investment grade », à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poors ou équivalent.

Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir:

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 25% maximum de l'actif net.
- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, en fonds d'investissement à vocation dans la limite de 10%.

Le compartiment GemAsia peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et ou des opérations de couverture du risque de change.
Il est précisé que le compartiment pourra être exposé à hauteur de 100% à des devises hors Euro. Les principales devises auxquelles il s'exposera sont les dollars hongkongais et américains, la roupie indienne, le won coréen, le renminbi chinois, le dollar de Taiwan, la roupie indonésienne, le peso philippin, le baht thaïlandais, le ringgit malaisien et le dollar de Singapour.

Le compartiment GemAsia est en permanence exposé aux risques actions à 75% à travers des investissements dans des actions d'entreprises cotées principalement dans les pays d'Asie hors Japon (Corée du Sud, Taiwan, Chine, Hong Kong, Singapour, Philippines, Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Vietnam, Cambodge, Inde, Bangladesh, Pakistan). Le compartiment pourra également être exposé aux risques actions à travers des investissements sur des marchés d'actions internationales de pays membres de l'OCDE ou hors OCDE et hors pays asiatiques présentant un lien avec les marchés des pays d'Asie hors Japon.

Le compartiment GemAsia investira dans des actions de toute capitalisation et de tout secteur économique. Le fonds se réserve la possibilité dans une limite de 10%, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations.

Les titres sélectionnés seront assortis ou non de droit de vote.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :
Dans la limite de 25%, le compartiment GemAsia peut en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé :- dans des titres de créances négociables sans restriction de duration, à taux fixe ou variable.
- dans des titres obligataires sans restriction de duration, à taux fixe ou variable. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poors ou équivalents. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.
La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés. Le gérant ne se fixe pas de contrainte particulière concernant les zones géographiques des émetteurs mais privilégiera des investissements dans les principaux marchés internationaux.

La fourchette de sensibilité retenue est entre -1 et +2.

Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM ou compartiment d'investissement :
Le compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou compartiment d'investissement suivants :
- OPCVM français ou étrangers
- FIA français ou européens ou compartiment d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.
Ces OPCVM et compartiment d'investissement peuvent investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou FIA ou compartiment d'investissement. Ils peuvent être gérés par la société de gestion.

Les instruments dérivés
Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré pour exposer et/ou couvrir le portefeuille au risque de marché actions ou de change. Les instruments dérivés pourront, également, servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants.
L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) aux marchés actions ne pourra excéder 100% de l'actif net.

1. Nature des marchés d'intervention :
- ◆ *Réglementés*
- ◆ *Organisés*
- ◆ *De gré à gré*

2. Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- ◆ *Actions*
- ◇ *Taux*
- ◆ *Change*
- ◇ *Crédit*

3. Nature des interventions :
- ◆ *Couverture : change, actions*
- ◆ *Exposition : actions*
- ◇ *Arbitrage*

4. Nature des instruments utilisés :
- ◆ *Futures : sur indices*
- ◆ *Options : sur indices, actions, change*
- ◆ *Change à terme : achat et vente de devises*

5. Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- ◆ *Couverture générale ou partielle du portefeuille*
- ◆ *Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : action, change*
- ◇ *Augmentation de l'exposition aux marchés d'actions et de devises*

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de la SICAV.

Titres intégrant des dérivés
Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles de la zone Europe et/ou internationales, notamment sur les pays émergents.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bons de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés de la zone euro et/internationaux, réglementés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres … dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 20% de l'actif net.

Dépôts : *Néant*

Emprunts d'espèces :
Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires *: Néant*

Recours à des Total Return Swaps *: Néant*

2. Politique d'investissement

La performance
Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :
MAM ASIA C cap -21.89 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de -14.70 % sur cette période.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
GEMASIA M	FR0013291903	3489419,55	5691461,23

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)
Néant.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Mise à jour de la partie du maître / FDGV
- Mise à jour du texte SFDR
- Mise à jour du texte FDGV.

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Suppression des droits d'entrée et droits de sortie.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG ainsi que des informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management sont disponible sur le site internet https://meeschaert-am.com/ à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujetti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations règlementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com/ à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com/ . Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 34.8 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxonomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.
Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.
La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.
L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
  - ✓ Présence ;
  - ✓ Performance individuelle.
  - ✓ Résultats de MAM
  - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :
Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.
La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.
La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.
La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM)

et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).
Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;
Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

4. Rapport de Gestion de GEMASIA

GemAsia
Rapport annuel – 5ème année fiscale
31/12/2022

Après des hausses en € en 2020 et en 2021, l'Asie hors Japon en 2022 **baisse fortement : -14,4% en € et -19,7%** en $. Ce faisant, ils sous-performent l'indice mondial des actions (-13% en €), les actions européennes (Stoxx600 à -12,9%, CAC40 à -9,5% en €), américaines (S&P500 à -14,4% en €) et japonaises (Topix à -11,8% en €).

En février à la suite de l'invasion russe en Ukraine, les marchés d'Asie hors Japon chutent fortement. Puis après un bref rebond, ils amorcent une longue baisse jusqu'en octobre (fin du congrès du Parti Communiste chinois). Dans un contexte de hausse de l'inflation et des taux d'intérêts, les valeurs de croissance ont généralement sous-performé les valeurs cycliques, notamment sur le 1er semestre 2022. Les titres chinois ont par ailleurs sous-performé l'indice asiatique dans un contexte délétère (resserrement réglementaire, politique zéro-COVID, détérioration des relations sino-américaines). Sur la période, le dollar gagne 6,2% contre Euro. Parallèlement, nombre de devises asiatiques baissent contre USD (TWD -10%, KRW -5,6%, CNY -7,9%, INR -10,1%).

Sur la période, les bourses d'Inde et de l'ASEAN surperforment les marchés d'Asie du Nord (affectés par la chute des valeurs de croissance chinoises et par les semiconducteurs coréens et taiwanais).

L'année 2022 a été ponctuée par la hausse de l'inflation et des taux d'intérêts globaux et par un contexte chinois particulièrement délétère (politique zéro-COVID, confiance des ménages en berne, crise immobilière, optique pré Congrès du PCC excessivement politique de la part de Pékin, relations sino-US au plus bas). A partir de novembre, les marchés asiatiques (particulièrement en Chine) se redressent fortement sur le revirement complet de la politique zéro-COVID chinoise. Finalement, le contexte boursier en 2022 a globalement été défavorable aux actions asiatiques et la classe d'actifs a subi des sorties de capitaux sur l'année.

Dans ce contexte, le fonds GemAsia baisse de 20,9% (part I) et de 21,7% (part R) en 2022 vs. -14,4% pour l'indice MSCI Asia ex Japan dividendes réinvestis en euros.

Après 3 années de surperformance, GemAsia sous-performe son indice de référence en 2022. La sélection de titres en Chine et Hong Kong contribue négativement. De surcroît, la surpondération et la sélection de titres dans la technologique s'est révélée défavorable. Enfin, la sous pondération dans la région de l'ASEAN et l'absence du secteur des matières premières hors énergie tout comme la sous pondération dans le secteur bancaire contribuent négativement à l'alpha.

Depuis création (31 décembre 2017), la performance annualisée s'établit à +2,7% (part I) et +1,8% (part R) vs. +0,6% pour la moyenne de la catégorie, +1,7% pour l'indice MSCI Asie hors Japon et +12,5% pour l'indice mondial des actions.

En 2022, les actions asiatiques ont accentué leur sous-performance vis-à-vis des marchés développés. Ainsi la dernière décennie vient d'effacer le « bull market » 2002-2010. Aussi, en relatif, il apparaît que les marchés asiatiques n'aient pas bénéficié de l'excès de liquidité offert aux marchés financiers par les principales banques centrales depuis qu'elle se sont lancées dans la politique du « quantitative easing » en 2008. **Au moment où ces mêmes banques centrales s'apprêtaient à retirer (du moins en partie) la liquidité distribuée, il eut été logique de voir les marchés asiatiques moins souffrir de ces retraits que les marchés développés. Mais ce n'a pas été le cas du fait de la politique zéro-COVID en Chine.**

En 2023, l'environnement monétaire change. Les principales banques centrales ont ralenti le rythme de hausse de leurs taux directeurs. L'inflation, bien que toujours élevée semble avoir atteint son point haut. **Cette nouvelle donne couplée à l'inversion de tendance sur le dollar rend l'environnement global très différent pour 2023**. Cependant, si le risque inflationniste global semble être atténué, le risque de récession en Occident a pris le dessus. Dans cet environnement, la faiblesse de la demande occidentale affecte les exportations électroniques d'Asie du Nord, ce qui renforce le cycle baissier des semiconducteurs. En Chine, l'économie est fortement touchée par la vague massive d'infections COVID. L'indicateur avancé PMI manufacturier à 47 est au plus bas. Cette vague d'infection quasiment généralisée ne semble pas remettre en cause la réouverture programmée par Pékin, ce qui en soi est exceptionnel. Après 3 ans d'isolement, le pays est en passe de réouvrir ses frontières sans restriction ni quarantaine. Il semble d'ailleurs que le pic d'infections soit derrière nous. A ce rythme, l'épidémie devrait être sur une pente descendante à l'occasion du Nouvel An chinois (22 janvier prochain), et la confiance des ménages chinois pourrait revenir au 2nd trimestre 2023. **Aussi il est fort probable que nous vivions en ce moment le point bas de l'activité chinoise.** Ailleurs, l'Inde est en passe de devenir la première puissance démographique mondiale. Son potentiel reste énorme à long terme, même si la valorisation n'incite pas à acheter sur cours actuels.
Le positionnement global du portefeuille favorise les actions chinoises (45% vs. 35% pour l'indice), notamment celles bénéficiant de la réouverture post COVID. Nous restons prudents sur la Corée et Taiwan mais sommes prêts à

augmenter les semiconducteurs dont nous estimons le bas de cycle proche. Nous sous-pondérons l'Inde en raison de sa valorisation élevée et dans l'ASEAN, nous préférons la Thaïlande et l'Indonésie aux Philippines et à la Malaisie.

Le fonds est désormais investi à 99,8%, dont 67,1% de valeurs de croissance pérenne et 32,7% de valeurs cycliques.

Bruno Vanier, Président de Gemway Assets
16 janvier 2023

GEMASIA	
Perf 2022	
PART I EUR	-20,9%
PART I USD	-25,8%
PART N EUR	-20,9%
PART R EUR	-21,7%
PART R USD	-26,5%
PART S USD	-25,7%
PART M	-20,5%

Informations règlementaires pour rapport annuel GEMASIA 30/12/2022

- Votre OPCVM n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés et ne détient pas d'instruments financiers à terme.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Opérations de financement sur titres en application du **Règlement SFTR** (Securities Financing Transaction Regulation) : L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 Décembre 2022.

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.
Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
2 - aide à la rencontre des entreprises
3 - le bon dénouement des opérations
4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Gemway Assets dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion : https://www.gemway.com/

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet *www.gemway.com*

Méthode de calcul du risque global:

La société de gestion Gemway Assets calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Frais d'intermédiation :

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion www.gemway.com
Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Politique de rémunération :

La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.gemway.com et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

En application du principe de proportionnalité, les informations relatives au montant des rémunérations payées par la société de gestion à son personnel au titre de l'exercice seront communiquées sur demande à faire auprès de la société de gestion.

Politique d'engagement actionnarial :

-Le taux de rotation de Gemasia est de 149,68% et les coûts de rotation du portefeuille sont de 0,37%.

- Gemway Assets et GemFunds n'ont recours à aucun service de conseillers en vote dans le cadre de la politique d'engagement actionnarial

- Gemway Assets et GemFunds n'ont eu recours à aucun de prêts de titres en 2022

Les 10 principaux mouvements sur la période :

Indications sur les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille pendant la période de référence. Titres financiers éligibles admis à la négociation sur un marché règlementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financiers.

GEMASIA		
Principales valeurs en portefeuille	Mouvements (en EUR)	
	Acquisitions	Cessions
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFA	5 859 422,88 €	7 933 471,87 €
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	4 984 603,50 €	1 155 008,53 €
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	2 927 933,60 €	5 095 375,33 €
AIA	4 019 055,41 €	3 800 170,61 €
TENCENT	2 157 819,27 €	2 984 387,83 €
ICICI BANK	4 678 887,82 €	2 203 176,77 €
JD.COM INC	4 292 265,33 €	2 334 169,87 €
PING AN INSURANCE - A	8 684 082,47 €	7 774 473,53 €
HDFC BANK LTD	3 737 707,01 €	- €
PTT EXPLOR & PROD PUBLIC CO - F	5 868 605,53 €	3 994 527,83 €
Total Portefeuille	136 825 901,24 €	134 943 411,16 €

GEMASIA		
10 valeurs avec le plus gros volume de transaction	Mouvements (en EUR)	
	Acquisitions	Cessions
PING AN INSURANCE - A	8 684 082,47 €	7 774 473,53 €
TAIWAN SEMICONDUCTOR	5 859 422,88 €	7 933 471,87 €
DBS GROUP	6 688 509,54 €	3 647 766,61 €
PTT EXPLOR & PROD PUBLIC CO - F	5 868 605,53 €	3 994 527,83 €
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	2 927 933,60 €	5 095 375,33 €
AIA	4 019 055,41 €	3 800 170,61 €
NETEASE INC	3 244 538,77 €	4 367 140,69 €
TECHTRONIC INDUSTRIES	2 687 009,55 €	4 858 537,21 €
BANK CENTRAL ASIA TBK	4 223 889,91 €	3 222 265,22 €
RELIANCE INDUSTRIES	2 355 574,33 €	5 041 221,45 €
Total Portefeuille	136 825 901,24 €	134 943 411,16 €

Critères ESG/ISR :

Le compartiment GemAsia a obtenu le Label d'Etat ISR.

Les supports sur lesquels figure l'information sur les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance » est disponible sur le site internet de Gemway Assets https://www.gemway.com/

Politique d'investissement Responsable ESG
Information ESG Investissement
Information ESG Investisseur

GemAsia investit à hauteur de 90% au moins dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon une méthodologie ISR, découlant de tendances affectant durablement la société et l'économie par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Au minimum 90% des titres en portefeuille ont obtenu une notation ESG par la société de gestion ou un de ses fournisseurs de données extra-financières.
Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- • Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, empreinte carbone, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- • Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formations par employés formés, fidélisation des employés (taux de rotation), lutte contre la discrimination (taux de féminisation), salaire moyen, part d'employés intérimaires.
- • Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.

Le compartiment s'attache, à travers une approche dite « Best in class », à sélectionner des émetteurs bien notés et/ou en amélioration d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum.
Le processus d'investissement ESG appliqué, exclue de l'univers d'investissement les 20% des sociétés les moins bien notées dans chaque secteur.

Ces notations sont déterminées en interne par l'équipe de gestion pour l'ensemble des titres du portefeuille. En effet, compte tenu de nos entretiens fréquents avec ces sociétés, nous estimons être particulièrement bien placés pour effectuer ces notations. Pour les titres en dehors du portefeuille, en particulier les titres composant l'indice de référence, les notations retenues sont celles proposées par Sustainalytics.

En complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, le gérant s'appuie également sur les données extra-financières de prestataires spécialisés : Sustainalytics (pour les données extra-financières), Trucost et CDP (pour les empreintes carbone).
Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans un délai maximum de trois mois dans le meilleur intérêt des actionnaires.

La principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière est que la société de gestion s'appuie majoritairement sur les fournisseurs Sustainalytics, et Trucost et CDP pour déterminer la notation interne.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en oeuvre dans le compartiment, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Gemway Assets disponible sur le site internet www.gemway.com

La stratégie d'investissement vise à éliminer le risque de durabilité.

Ce compartiment est classé article 8 du règlement européen (UE) No 2019/2088 («règlement Disclosure»). Le risque en matière de durabilité est mesuré par émetteur et/ou OPC concerné en se basant sur un ensemble de critères sur les piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pouvant avoir des impacts sur sa valorisation en raison des niveaux de risques financiers qu'ils matérialisent (notamment les risques physiques et de transition liés au changement climatique et, de manière progressive, les risques liés à la biodiversité). Ces critères couvrent des facteurs endogènes et des facteurs exogènes.
Les résultats de cette évaluation sont mis à disposition des gérants afin qu'ils puissent tenir compte de l'incidence de leurs investissements sur la variation du niveau de risque en matière de durabilité de leurs portefeuilles.
Le niveau des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement de cet OPC a été évalué comme : faible

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante (par exemple les pays émergents) de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

« Information concernant le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie » :

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :
- atténuation du changement climatique.
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'être considérée comme durable sur le plan environnemental, une activité économique doit démontrer qu'elle apporte une contribution significative à l'atteinte d'un ou plusieurs de ces six objectifs tout en ne nuisant pas à la réalisation des autres (principe d'absence de préjudice important). Pour qu'une activité soit conforme en vertu de cette taxonomie, il est également nécessaire qu'elle respecte les droits sociaux et humains garantis à l'échelle internationale (les garanties sociales minimales).

Le Compartiment est en mesure de contribuer à la réalisation de ces objectifs de durabilité économique et sociale par ses investissements et intègre la Taxonomie dans son processus de décision d'investissement sans toutefois constituer un investissement durable selon la définition du Règlement (UE) 2020/852.

La SICAV Gemfunds s'engage à un alignement Taxonomie de 0%

Un rapport périodique relatif aux caractéristiques extra-financière est tenue à disposition des investisseurs.
Pour toute information complémentaire veuillez-vous référer à la politique ESG présente sur notre site internet www.gemway.com

La procédure de filtrage au regard des critères extra-financiers (www.gemway.com) :

1/ Exclusion normative avec la politique d'exclusion :
Gemway Assets s'engage à respecter pour l'ensemble de ses OPCVM (GemEquity, GemAsia et GemChina) la liste d'exclusion suivante :
• Mines antipersonnelles et munitions à fragmentation *
• Equipement militaire et solutions de défense
• Production de gaz et pétrole de schiste ou de boues bitumineuses
• Technologie du génome
• Contenu pornographique *
• Production de tabac & cigarettes *
• Investissement direct dans les sociétés minières impliquées dans l'extraction du charbon
• Sociétés impliquées dans la violation des droits de l'homme (pas de controverse Sustainalytics de niveau 5)

Nb : un seuil inférieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé est imposé (en direct ou à travers les filiales) sauf pour les secteurs avec « * » pour lesquelles le seuil est à 0%

2/ Exclusion BEST IN CLASS : les 20% des sociétés les moins bien notées par secteur sont éliminées pour déterminer les univers d'investissement respectifs. → Label ISR.

Classement des fonds en fonction de la typologie SFDR / position AMF 2020-03

La stratégie d'investissement vise à éliminer le risque de durabilité.

Ce compartiment est classé **article 8 du règlement européen (UE) No 2019/2088 (« règlement Disclosure »).** Le risque en matière de durabilité est mesuré par émetteur et/ou OPC concerné en se basant sur un ensemble de critères sur les piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pouvant avoir des impacts sur sa valorisation en raison des niveaux de risques financiers qu'ils matérialisent (notamment les risques physiques et de transition liés au changement climatique et, de manière progressive, les risques liés à la biodiversité). Ces critères couvrent des facteurs endogènes et des facteurs exogènes.
Les résultats de cette évaluation sont mis à disposition des gérants afin qu'ils puissent tenir compte de l'incidence de leurs investissements sur la variation du niveau de risque en matière de durabilité de leurs portefeuilles.

Le niveau des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement de cet OPC a été évalué comme : faible

Description de la prise en compte des critères ESG dans la stratégie de gestion

■La société de gestion effectue une analyse ESG de l'univers d'investissement et du portefeuille, attribue une note ESG au portefeuille qui est comparée à celle de son univers d'investissement.

■L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le process de gestion et l'ensemble des informations sur la finance durable sont accessibles sur le site www.gemway.com

	Indicateur	GemAsia	Benchmark
E	Intensité carbone ie WACI (tonnes CO2/M d'euros de CA)	178	334
	% sociétés couvertes	100,0%	94,1%
G	Taux de féminisation du board	14,4%	12,0%
	% sociétés couvertes	*100%*	*63%*

« Information concernant le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie » :

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.
La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :
- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'être considérée comme durable sur le plan environnemental, une activité économique doit démontrer qu'elle apporte une contribution significative à l'atteinte d'un ou plusieurs de ces six objectifs tout en ne nuisant pas à la réalisation des autres (principe d'absence de préjudice important). Pour qu'une activité soit conforme en vertu de cette taxonomie, il est également nécessaire qu'elle respecte les droits sociaux et humains garantis à l'échelle internationale (les garanties sociales minimales).

Le Compartiment GemAsia est structurellement peu exposé aux secteurs polluants et est en mesure de contribuer à la réalisation de ces objectifs de durabilité économique et sociale par ses investissements et intègre la Taxonomie dans son processus de décision d'investissement sans toutefois constituer un investissement durable. Cependant compte tenu de la construction du portefeuille d'une part et d'autre part des méthodes actuellement disponibles et les critères de vérification techniques qui limitent les possibilités d'évaluer la contribution aux objectifs environnementaux et empêchent toute évaluation de la contribution aux objectifs sociaux. Le manque d'informations fournies directement par les émetteurs de même que les lacunes des méthodologies de calcul ne permettent pas pour l'instant de garantir l'exactitude, la précision et la comparabilité des informations communiquées, il n'est pas attendu qu'une proportion minimum de l'actif du Compartiment soit alignée avec les critères de la Taxonomie Européenne.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM ASIA
Identifiant d'entité juridique : 969500AW68U0YZXMLV44

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste**d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%
  - ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%

●○ ☒ **Non**

- ☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 29.4% d'investissements durables.
  - ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnemental es ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. Le produit financier investi à hauteur de 90% minimum en part M (FR0013291903) de cet OPCVM maître, et, à titre accessoire, en liquidités. Les caractéristiques environnementales et sociales du fonds maitre sont les suivants : l'indice de référence MSCI AC Asia ex Japan n'est pas conçu pour promouvoir des caractéristiques

environnementales et sociales. Cependant GemAsia à promouvoir les caractéristiques suivantes :

- Environnement :
◦ Aucun investissement direct dans l'extraction du charbon
◦ Aucun investissement dans le pétrole et le gaz de schiste (tolérance maximale de 5 % des revenus)
◦ Entreprises avec des objectifs net zéro
◦ WACI au moins 20% en dessous du niveau de référence

- Social :
◦ Au moins 20% de femmes dans l'effectif
◦ Au moins 10% de femmes au conseil
◦ Au moins 20 heures de formation
◦ Aucune violation des droits humains (controverse Sustainalytics à 5)

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales sont les suivantes :

Intensité Carbone ou WACI (Weighted Average Carbon Intensity). Cet indicateur mesure les émissions de CO2 rapportés au chiffre d'affaires de l'entreprise. Les calculs de Gemway s'appuient sur les données de S&P Global (ex Trucost).

En 2022, le WACI du portefeuille de GemAsia s'élevait à 261 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires et 79,4% des entreprises en portefeuille de GemAsia avaient un WACI inférieur de 20% au niveau de l'indice de référence.

Objectif d'Emissions ZERO de CO2 (Net Zéro) : avec la signature des Accords de Paris, un certain nombre de pays se sont engagés à réduire et, à terme, à neutraliser les émissions de CO2 de leur pays. Un nombre croissant d'entreprises suit ces recommandations.

En 2022, 51% du portefeuille de GemAsia s'est fixé un objectif Net Zéro.

Emissions de GES Scope 1 & 2 : les émissions de CO2 sont reparties en 3 groupes de mesurabilité. Le Scope 1 regroupe les émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication des produits et services. Le Scope 2 regroupe les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit ou service.

En 2022, 86% du portefeuille de GemAsia divulguaient leurs émissions Scope 1 & 2.

Consommation et production d'énergie : lors de l'analyse de l'entreprise les équipes de gestion prennent en considération dans la notation la source d'énergie utilisée dans le processus de production et/ou la contribution des produits à l'énergie renouvelable.

Les principaux indicateurs sociaux sont les suivants :

Taux de formation : le produit financier GemAsia promeut l'éducation continue des employés et leur bien-être. Ainsi, un taux de formation de 20h au minimum par an et par employé est requis afin qu'une société soit qualifiée d'investissement durable.

En 2022, les entreprises du portefeuille de GemAsia fournissaient en moyenne 35h de formation par employé.

Parité hommes/femmes : le produit financier GemAsia s'engage à promouvoir la participation des femmes au monde du travail. Ainsi une entreprise est considérée comme étant un investissement durable à partir du moment où le nombre de femmes employées est supérieur à 20% de la base salariale. Aussi le gestionnaire surveille la part des femmes au conseil d'administration et pour toute entreprise où la part de femmes est inférieure à 10%, nous nous engageons à voter « contre » la nomination d'un membre masculin lors des Assemblées Générales.

- ***… Et par rapport aux périodes précédentes ?***

Environnement :

Intensité Carbone ou WACI (Weighted Average Carbon Intensity) :

En 2022, le WACI du portefeuille de GemAsia s'élevait à 261 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires et 79,4% des entreprises en portefeuille de GemAsia ont un WACI inférieur de 20% au niveau de l'indice de référence. En décembre 2021, le WACI de GemAsia s'élevait à 178 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Cette hausse par rapport à 2021 peut s'expliquer par un contexte sanitaire ayant entrainé une baisse des échanges commerciaux mondiaux en 2021, puisqu'en 2020 le WACI de GemAsia était de 289 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. La baisse de 2022 par rapport à l'année 2020 montre la progression et l'amélioration des entreprises dans la gestion de leurs émissions de CO2. En effet, les échanges réguliers de Gemway avec les entreprises ont démontré une réelle volonté de la part des entreprises de quantifier, maitriser et réduire, dans la mesure de leurs objectifs, leurs émissions.

Social :

Taux de formation :

En 2022, les entreprises du portefeuille de GemAsia effectuaient en moyenne 35h de formation. En 2021 et en 2020 le nombre d'heures de formation en moyenne des employés était respectivement de 26,5h et 31,3h. La reprise à la hausse du nombre d'heures de formation s'explique par la mise en place croissante de formations innovantes sur des sujets variés et sur des supports adaptés pour la plupart des entreprises avec lesquelles nous échangeons.

Parité hommes/femmes : En 2022, la part des femmes au niveau du conseil d'administration des entreprises du portefeuille de GemAsia était de 18,6% en moyenne. En 2021, la part des femmes membres du CA au sein de GemAsia était de 14,4% et de 12,3% en 2020. Cette nette progression est satisfaisante et Gemway espère que la tendance se poursuivra à l'avenir. Pour rappel, Gemway s'est engagé à voter contre la nomination d'un directeur masculin lors des Assemblées Générales lorsque la part des femmes au conseil d'administration est inférieure à 10%.

Décembre 2021

	Indicateur	GemAsia	Benchmark
E	**Intensité carbonne - WACI** Moyenne ponderée des intensités carbonne (tonnes CO2/M d'euros de CA)	178	334
	% sociétés couvertes	*100%*	*94%*
G	Taux de féminisation du board	14,4%	12,0%
	% sociétés couvertes	*100%*	*63%*

Source: Trucost, Gemway Assets

	Indicateur	GemAsia	Benchmark
E	Empreinte carbone (tonnes CO2/M d'encours en euros)	23	na
	Empreinte carbone C/V (tonnes CO2/M d'euros investis)	28	215
	Empreinte carbone C/R (tonnes CO2/M d'euros de CA)	115	551
	% sociétés couvertes	*100%*	*94%*
S	Nombre d'heures de formation par salarié	26,5	31,12
	% sociétés couvertes	*68%*	*43%*
G	Indépendance du board	50,1%	48,1%
	% sociétés couvertes	*100%*	*88%*
DH*	% du fonds engagé dans des controverses	Categories 4/5: 0%	

Décembre 2020

	Indicateur	GemAsia	Benchmark
	Intensité carbone ie WACI (tonnes CO2/M d'euros de CA)	289	445
	% sociétés couvertes	*98%*	*85%*
S	Taux de féminisation du board	12,3%	11,9%
	% sociétés couvertes	*100%*	*90%*

	Indicateur	GemAsia	Benchmark
E	Emprunte carbone C/V (tonnes CO2/M d'euros investis)	86	383
	Emprunte carbone C/R (tonnes CO2/M d'euros de CA)	307	667
	% sociétés couvertes	*98%*	*85%*
S	Nombre d'heures de formation par salariés	31,3	31,4
	% sociétés couvertes	*72%*	65%
G	Indépendance du board	51,5%	50,2%
	% sociétés couvertes	*100%*	*92%*
DH*	% du fonds engagé dans des controverses	Categories 4/5: 0%	

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier sont de contribuer à l'attente des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unis. L'attention est portée notamment sur cinq objectifs. L'adoption des ODD est recommandée systématiquement auprès des entreprises émergentes. Ces dernières sont évaluées par la portée de leur engagement en appuyant sur la notation interne mais aussi l'assistance de partenaires spécialisés (Sustainalytics et S&P Global). Les ODD sont pris en compte à la fois au niveau opérationnel (engagement des entreprises) et au niveau de l'impact de l'activité.

Au niveau opérationnel, plus de 72% du portefeuille de GemAsia contribue à chacun des ODD suivants :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être.

- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable.

- ODD 8 : Travail décent et croissance économique.

- ODD 12 : Consommation et production responsables.

- ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques.

Le fonds GemAsia a également pour l'objectif d'encourager les entreprises en matière de développement durable et de renforcer leur engagement. Par exemple, sur l'aspect social, la promotion de la parité des sexes est considérée comme une pierre angulaire, ainsi que la réduction des émissions de GES concernant l'engagement environnemental.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives lesplus significatives des décisions d'investissement sur lesfacteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. Les gestionnaires de portefeuille surveillent l'alignement des sociétés détenues par GemAsia sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Actuellement, 72% de GemAsia est alignée sur les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. (source : Sustainanlytics).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en consodération ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. Gemway Assets étant une société de gestion de moins de 500 salariés, la prise en compte des PAI s'effectue sur une base volontaire. La société de gestion n'est donc pas tenue de prendre en compte les incidences négatives en matière

de durabilité. Lorsque la société choisit de ne pas suivre les dispositions de la règlementation, elle est tenue d'expliquer pour quels motifs la mise en oeuvre n'est pas pertinente à son échelle en vertu du principe du « Comply or Explain».

Dans ce cadre, le Compartiment n'est pas tenu de prendre en compte les incidences négatives actuellement. Etant donné la zone géographique concernée, soit les pays émergents, les informations ne sont pas disponibles avec autant de transparence que dans la zone où la législation de publication est en vigueur. Cependant la Société de gestion Gemway s'engage à ne pas investir directement dans des sociétés d'exploration de charbon. Les entreprises impliquées dans l'exploration et la production d'énergies fossiles non conventionnelles sont également exclues, avec un seuil de tolérance de 5% maximum du chiffre d'affaires.

La société de gestion Gemway collecte et suit, pour le compte du Compartiment, plus de 10 indicateurs environnementaux et sociaux tels que les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1, 2 et 3 ; l'empreinte carbone ; l'intensité carbone; les déchets dangereux; la consommation d'eau; le recyclage d'eau; les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales; l'écart de rémunération entre hommes et femmes; les couvertures santé supplémentaires.

La Société de gestion Gemway s'engage aussi, pour le compte du Compartiment, à maintenir l'intensité carbone mesurée par le WACI 20% en dessous de celle de l'indice de référence.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en consodération ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. Les gérants de portefeuilles contrôlent l'alignement des entreprises dans lesquelles le produit financier investit sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le produit financier s'appuie sur les données publiées par le fournisseur Sustainalytics.

Le produit financier n'a pas établi de seuil minimum. En revanche, à fin décembre 2022, 77,1% du produit financier GemAsia est aligné sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (source : Sustainalytics).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier ne tient pas compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Semiconducteurs	***7.7%***	Taiwan
Alibaba	Logiciels et Services	***6.4%***	Chine
Samsung Electronics	Semiconducteurs	***5.6%***	Corée du Sud
AIA Group	Assurance	***5.5%***	Hong Kong
Tencent	Logiciels et Services	***5.1%***	Chine
ICICI Bank	Banque	***3.5%***	Inde
JD.com	Distribution	***3.4%***	Chine
Ping An Ins	Assurance	***3.1%***	Chine
HDFC Bank	Banque	***3.0%***	Inde
PTTEP	Energie	***2.6%***	Thailand

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. GemAsia a investi à 29,4% dans des entreprises durables, conformément à notre définition (20 % de femmes au minimum dans la main-d'oeuvre, au moins 20 heures de formation, entreprises publiant leurs émissions de Scope 1+2, WACI inférieur de 20 % à celui de l'indice de référence et objectif net zéro).

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. L'ensemble du portefeuille fait l'objet d'une analyse ESG par le biais d'une exclusion normative et d'une exclusion Best In Class. Nous considérons que GemAsia est « aligné » à 93% selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Nous considérons que les entreprises impliquées dans les combustibles fossiles et les mines ne sont pas alignées (#2 Autres), soit 7% du portefeuille.

GemAsia est investi à 29,4% dans des entreprises durables (#1A Durables) selon la définition Gemway (20% minimum de femmes parmi les employés, au moins 20H de formation ; entreprises publiant leurs émissions Scope 1+2 ; WACI 20% en dessous du benchmark et objectif Net zero). Si nous considérons uniquement les critères sociaux, 55,8% de GemAsia est un investissement durable avec un objectif social. Et 44% de GemAsia est un investissement durable avec des critères environnementaux.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés surles caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissementsdurables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

GemAsia peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, néanmoins les investissements de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. GemAsia s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés sont les suivants :
- Énergie
- Matériaux
- Industrie
- Banques
- Autres Services Financiers
- Assurance
- Immobilier
- Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs
- Logiciels et services
- Automobiles et composants
- Biens de consommation durables et vêtements
- Services aux consommateurs
- Commerce de détail
- Consommation Coutante
- Santé

- Médias et divertissement

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobresen carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission degaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. GemAsia peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, néanmoins les investissements de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. **GemAsia s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.**

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition versune économie verte parexemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. La part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 15 %. **En 2022, les autres investissements environnementaux représentaient 44% de GemAsia.**

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. La part minimale des investissements socialement durables est de 15%. **En 2022, les investissements socialement durables représentaient 55,8 % de GemAsia.**

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds. Les investissements sous la rubrique "#2 Autres" sont liés aux combustibles fossiles et à l'exploitation minière ainsi que le cash. Étant donné que l'ensemble du portefeuille est soumis à l'approche "best in class", les entreprises investies dans ces deux secteurs sont également sélectionnées en fonction des critères ESG. Les analyses environnementales et sociales sont particulièrement rigoureuses dans ces secteurs.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maitre GemAsia de la SICAV GemFunds.

Rencontres ESG

En 2022, Gemway a mené environ 26 entretiens portant exclusivement sur les questions ESG. Pour cela, Gemway utilise son propre questionnaire, ajusté en fonction de l'activité de l'entreprise et du niveau de transparence actuel. Néanmoins, des questions telles que l'égalité des sexes et les problèmes de gouvernance restent au coeur de la discussion.

Engagement de vote

En 2022, Gemway Assets a exercé ses droits de vote lors de 105 assemblées générales, soit 68% de toutes les assemblées générales possibles. Ce chiffre est bien supérieur à l'engagement (50%) de Gemway. Ce niveau d'engagement est particulièrement significatif dans la classe d'actifs des actions émergentes.

Les **indices de référence** sont des indices permettantde mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementalesou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable

COMPTES ANNUELS MAM ASIA

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.

MAM ASIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

2023.04.14 18:40:01 +0200

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

MAM ASIA
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier MAM ASIA relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**58 596 055,65**	**76 460 122,47**
OPC MAÎTRE	**58 596 052,91**	**76 460 119,89**
Actions et valeurs assimilées	**2,74**	**2,58**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2,74	2,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**42 291,48**	**88 588,80**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	42 291,48	88 588,80
COMPTES FINANCIERS	**118 354,15**	**180 412,87**
Liquidités	118 354,15	180 412,87
TOTAL DE L'ACTIF	**58 756 701,28**	**76 729 124,14**

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	59 353 331,96	77 064 173,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	389 543,33	926 032,58
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 104 432,78	-1 398 389,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**58 638 442,51**	**76 591 816,45**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**118 258,77**	**137 307,69**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	118 258,77	137 307,69
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**58 756 701,28**	**76 729 124,14**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	121,25	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**121,25**	**0,00**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	531,65	2 017,65
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**531,65**	**2 017,65**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-410,40**	**-2 017,65**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 119 748,76	1 213 919,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-1 120 159,16**	**-1 215 937,26**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	15 726,38	-182 452,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-1 104 432,78**	**-1 398 389,33**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.
Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé:

Le fonds détient une ligne d'actions CHINA WAH HEALTHCARE (HK0000375789) qui représente 0,00% de l'actif le 30 décembre 2022. La cotation de ces titres est suspendue depuis le 10 mars 2017. En l'absence de prix de marché, la société de gestion valorise ses titres sur la base de la dernière cotation disponible.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net déduction faite des parts gérés par Meeschaert Asset Management indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000448953 - MAM ASIA C : Taux de frais maximum de 1,74% TTC.

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :
La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.
L'indicateur de référence est l'indice MSCI Asia ex Japan Index converti en euro.

Méthode de calcul : Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de Référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La performance du Fonds est calculée selon la méthode dite indicée. La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence : Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ». Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation : La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

•Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
•Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
• Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement :
A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 5% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation :
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l 'exercice comptable du Fonds.
La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Parts MAM ASIA C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**76 591 816,45**	**53 096 159,75**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 111 504,23	28 520 352,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 284 324,82	-5 722 158,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	415 825,49	836 158,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 694,40	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-1 215,60	-936,60
Différences de change	2 747,98	3 163,47
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-16 057 057,66	1 075 014,96
Différence d'estimation exercice N	*160 398,96*	*16 217 456,62*
Différence d'estimation exercice N-1	*-16 217 456,62*	*-15 142 441,66*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 120 159,16	-1 215 937,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**58 638 442,51**	**76 591 816,45**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 354,15	0,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	118 354,15	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 HKD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	42 291,48
TOTAL DES CRÉANCES		**42 291,48**
DETTES		
	Achats à règlement différé	14 124,00
	Rachats à payer	18 566,97
	Frais de gestion fixe	85 567,74
	Frais de gestion variable	0,06
TOTAL DES DETTES		**118 258,77**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-75 967,29**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	116 330,046	6 111 504,23
Parts rachetées durant l'exercice	-141 418,646	-7 284 324,82
Solde net des souscriptions/rachats	-25 088,600	-1 172 820,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 238 009,573	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 119 748,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,74
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,06
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 104 432,78	-1 398 389,33
Total	**-1 104 432,78**	**-1 398 389,33**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 104 432,78	-1 398 389,33
Total	**-1 104 432,78**	**-1 398 389,33**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	389 543,33	926 032,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**389 543,33**	**926 032,58**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	389 543,33	926 032,58
Total	**389 543,33**	**926 032,58**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	810 935,643	37 411 292,09	53 096 159,75	76 591 816,45	58 638 442,51
Nombre de titres	36,810	817 796,667	903 106,681	1 263 098,173	1 238 009,573
Valeur liquidative unitaire	0,00	45,74	58,79	60,63	47,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,13	0,12	0,49	0,73	0,31
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,73	-0,79	-1,17	-1,10	-0,89

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
HONG-KONG				
CHINA WAH YAN HEALTHCARE LTD	HKD	60	2,74	0,00
TOTAL HONG-KONG			**2,74**	**0,00**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**2,74**	**0,00**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**2,74**	**0,00**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GEMASIA M	EUR	496 703	58 596 052,91	99,93
TOTAL FRANCE			**58 596 052,91**	**99,93**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**58 596 052,91**	**99,93**
TOTAL Organismes de placement collectif			**58 596 052,91**	**99,93**
Créances			**42 291,48**	**0,07**
Dettes			**-118 258,77**	**-0,20**
Comptes financiers			**118 354,15**	**0,20**
Actif net			**58 638 442,51**	**100,00**

Parts MAM ASIA C	**EUR**	**1 238 009,573**	**47,36**

MEESCHAERT
ASSET MANAGEMENT